

Châteauguay



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL G-076-1-24

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 18 mars 2024, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement général G-076-1-24 modifiant le règlement G-076-23 établissant la tarification pour l'utilisation des biens, des services et des activités de la ville pour l'année 2024 visant à modifier la tarification pour les permis d'arrosage et d'abattage des arbres morts afin qu'elle soit gratuite.

Il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et peut être consulté à la réception de l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Châteauguay, ce 16 avril 2024.

La greffière adjointe,

Rebecca Monaco, avocate



**CERTIFICAT DE PUBLICATION
DE L'AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL G-076-1-24**

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 16 avril 2024, le présent avis public d'entrée en vigueur du règlement général G-076-1-24 modifiant le règlement G-076-23 établissant la tarification pour l'utilisation des biens, des services et des activités de la ville pour l'année 2024 visant à modifier la tarification pour les permis d'arrosage et d'abattage des arbres morts afin qu'elle soit gratuite, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 16 avril 2024, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 16 avril 2024.

La greffière adjointe,

Rebecca Monaco, avocate